

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 JUILLET 2022**

N°2022-07-03

Date de convocation : 06/07/2022

Date d'affichage : 06/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 15

Conseillers en exercice : 19

Votants : 15 et 2 pouvoirs

Pouvoirs : Mme ANTON Dorothée pouvoir à Mme DUPAYRAT Sophie – M. PISTRE Thierry pouvoir à Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Absent et excusé : VAN DORT Didier
Absent : OTTAVIOLI Hervé

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que l'agent à l'accueil qui occupe le poste de 30h passera stagiaire sur le grade d'agent administratif principal 2^{ème} classe à la date **du 1^{er} Aout 2022**, afin d'être titulaire de son grade dans un an.

Puis Madame ABRAM-PASSOT Evelyne, adjointe aux affaires scolaire, informe le conseil municipal que suite à la création d'un centre de loisirs sur la commune, **au 1^{er} septembre 2022**, il convient de modifier le temps de travail des agents contractuels concernant les grades d'animations et techniques comme suit :

-poste de 16h30 annualisé 13h passera à 4h annualisé 3H09

-poste de 10h annualisé 7h52 passera à 10H30 annualisé 8H16

-poste de 11h30 annualisé 9h03 passera à 12H25 annualisé 10H33

-poste de 22H annualisé 17h19 passera à 32H annualisé 25h33

-poste de 10H annualisé sur 40 semaines soit 8H45 ne fera plus l'objet d'annualisation, mais sera ouvert sur 10h toute l'année

-poste de 21h30 annualisée 16h55 sera supprimé, l'agent contractuel ne souhaitant pas renouveler son contrat.

Puis elle précise que le poste de 25h fera l'objet d'une mise à disposition, par convention pour 20h au profit du centre de centre loisirs.

Puis donne lecture du tableau des emplois de la commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLE

ID : 001-210103834-20220711-20220703-DE

EMPLOIS PERMANENTS au 1^{ER} AOUT 2022

EMPLOIS PERMANENTS					
ADMINISTRATIFS	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : administratif					
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			30H
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe	C	1	1		30H
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C	1	1		30H
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		35H	
SOCIAL	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : ATSEM					
ASTEM Principal 2ème classe 39h annualisé 35h	C	2	2	35H	
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : adjoint technique principal					
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	1	1	35H	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} Classe	C	1	1	35H	
grade : adjoint technique					
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe	C	1	1		23H
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe 19h annualisé 14h57	C	1	1		14H57
ADJOINT TECHNIQUE 25H annualisé 19h41 mise à disposition du centre de loisirs pour 15h45	C	1	1		19H41

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 001-210103834-20220711-20220703-DE

EMPLOIS NON PERMANENTS au 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

EMPLOIS NON PERMANENTS					
ADMINISTRATIF	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : administratif					
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		30H
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		12H
ANIMATION	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : animateur					
ANIMATEUR 4h annualisé	C	1	1		3H09
ANIMATEUR 10H30 annualisé	C	1	1		8H16
ANIMATEUR 12h25 annualisé	C	1	1		10H33
ANIMATEUR 32H annualisé	C	1	1		25H33
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : technique					
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1		10H
ADJOINT TECHNIQUE	C	1			20H

Après avoir entendu l'exposé de Madame ABRAM-PASSOT Evelyne et de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en compte toutes les modifications horaires des agents et accepte le tableau des emplois de la commune comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Cédric MANCINI



Signé par : Cédric MANCINI
Date : 18/07/2022
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :